

académie  
Dijon

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 08 avril 2009

Le Recteur de l'Académie de Dijon

à

Secrétariat Académique du SNES-FSU  
A l'attention de Monsieur Pascal MEUNIER  
45 rue Parmentier  
21000 DIJON

**Rectorat**

51 rue Monge  
BP 1516  
21033 Dijon cedex  
Téléphone  
03.80.44.84.00  
Télécopie  
03.80.44.84.28  
url [http://  
www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

Service  
Baccalauréat

Affaire suivie par  
Bernard Gaudillière

Téléphone  
03.80.44.85.30  
Télécopie  
03.80.44.87.80  
Mél  
[dec1@ac-dijon.fr](mailto:dec1@ac-dijon.fr)

**Objet : Baccalauréat – Session 2009**

Monsieur,

En réponse à votre courrier en date du 02 avril 2009, je viens vous apporter les éléments de réponse aux questions relatives à l'évaluation des épreuves du Baccalauréat qui vous préoccupent.

Concernant les épreuves anticipées de « français » des séries générales et technologiques, je vous confirme que les interrogations orales se répartiront bien sur sept journées avec un nombre de candidats par jour ne dépassant pas douze, en règle générale.

En aucun cas, un enseignant ne pourra être sollicité pour assurer des corrections de copies et participer aux interrogations orales.

Quant à l'appel à candidature auprès des enseignants de collèges pour participer à la correction des épreuves écrites, il n'a rien d'abusif, pour reprendre les termes de votre courrier.

Il a, en effet, été décidé avec l'accord des inspecteurs pédagogiques régionaux de lettres, afin d'accroître le « vivier » des correcteurs et maintenir un nombre raisonnable de copies par correcteur, de solliciter les professeurs de lettres intéressés par cette participation. Les volontaires (40) ont, pour la plupart, enseigné auparavant en lycée et possèdent donc déjà une expérience qui leur permettra de mener à bien ces corrections. Afin de tenir compte de la poursuite des cours jusqu'à fin juin en collège, il ne leur sera confié qu'une trentaine de copies chacun.

Quoiqu'il en soit, ces professeurs volontaires de collège bénéficieront de la part des I.P.R., d'une journée de formation préalable ainsi que d'une réunion d'harmonisation, à mi-parcours des corrections afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats ; ils participeront en outre, avec l'ensemble des correcteurs, aux réunions d'entente préalable et d'harmonisation organisées habituellement.

Vous évoquez enfin les corrections de l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat général où nous avons envisagé de faire procéder comme ces mêmes enseignants le font depuis plusieurs années dans les spécialités du baccalauréat technologique à une correction en centre de correction ou en commissions.

.../...

Toutefois, pour donner satisfaction aux demandes d'un certain nombre d'enseignants qui nous ont été rapportées par les I.P.R., les corrections de copies se feront au domicile des correcteurs.

La solution envisagée initialement avait pour but de permettre d'assurer ces tâches dans les délais très courts résultant de la date tardive de l'épreuve écrite vis-à-vis de la date butoir imposée pour saisir les notes.

En effet, il ne sera pas possible de retarder cette dernière car les travaux administratifs importants qui doivent se dérouler après la fin de saisie de toutes les notes pour vérifier puis préparer et éditer les documents indispensables aux réunions de délibération des jurys du 1<sup>er</sup> groupe d'épreuves nécessitent un temps de travail incompressible de deux journées.

Espérant vous avoir apporté les éléments de réponse que vous souhaitez, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Recteur,



Florence LEGROS